

*Questions orales***LE COMITÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL**

## LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, toute la semaine dernière, nous n'avons posé que des questions sur l'économie ou sur l'emploi. Aujourd'hui, je voudrais poser une question différente, que j'adresserai au président du Conseil privé, car elle a trait à une affaire qui concerne la Chambre des communes. Hier soir, le député d'Ottawa-Vanier a voté contre le gouvernement libéral. Aujourd'hui, le comité permanent des prévisions budgétaires en général s'est réuni. On nous dit que le député d'Ottawa-Vanier, qui est président de ce comité, devait démissionner. On nous a dit que, dès qu'il aurait démissionné, il cesserait automatiquement d'être membre de ce comité. Conformément à l'esprit de la réforme parlementaire, le président du Conseil privé va-t-il permettre au comité de choisir pour président la personne qui a été proposée par le député de Kootenay-Est-Revelstoke et par les conservateurs? Permettra-t-il au député d'Ottawa-Vanier de demeurer président du comité, étant donné que les deux partis de l'opposition insistent sur ce point?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, il semble que mon collègue affirme toutes ces choses par ouï-dire. A tout bout de champ, il dit: *We were told*. Je tiens donc à lui confirmer qu'il ne m'appartient pas de nommer les présidents des comités, et que je n'ai pas à intervenir. Je laisse les membres du comité libres de choisir leur président. En l'occurrence, la réponse à sa question est donc oui. C'est que je n'ai pas l'intention d'intervenir. Il appartient au député d'Ottawa-Vanier et aux membres du comité d'assumer leur responsabilité.

[Traduction]

**M. Murphy:** Madame le Président, ce ne sont pas des on-dit. Le député de Gloucester a dit que c'était une question de discipline au sein du parti libéral. Il a dit cela en comité et ses propos sont consignés au compte rendu des délibérations.

## LE STATUT DE MEMBRE DU COMITÉ DE L'EX-PRÉSIDENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, le gouvernement permettra-t-il au député d'Ottawa-Vanier de rester membre du comité? On nous a dit que dès qu'il aurait démissionné officiellement—c'est le député de Gloucester qui nous l'a dit—il cesserait automatiquement d'être membre du comité. Le ministre permettra-t-il au député d'Ottawa-Vanier de rester membre du comité et de demeurer président de ce comité, puisque les deux partis de l'opposition insistent sur ce point?

• (1425)

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je serais porté à prendre plus au sérieux la requête de l'honorable député si elle était adressée par le député d'Ottawa-Vanier lui-même.

\* \* \*

[Traduction]

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

## LE TAUX D'IMPOSITION DES MIEUX NANTIS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. En novembre 1981, le précédent ministre des Finances a déclaré que notre régime fiscal était injuste et qu'il fallait le remanier. Il a tenté de colmater un certain nombre d'échappatoires, mais pour dédommager les nantis qui profitaient de ces échappatoires, il a abaissé leur taux d'imposition. Le ministre des Finances que le premier ministre vient de nommer a rétabli ces échappatoires, sans pour autant modifier le taux d'imposition des nantis. Est-ce là l'idée que le premier ministre et son parti se font d'une fiscalité équitable et d'une société juste?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député me demande mon avis sur des budgets passés et futurs aussi peut-être. Je dois lui dire que je ne suis pas autorisé à le faire dans le cadre de la période des questions. S'il tient à aborder les questions budgétaires dans leur ensemble, il pourra le faire en temps utile.

\* \* \*

[Français]

**LES TRANSPORTS**

## ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE SERA FAITE AU SUJET DU CHOIX DES LOCAUX DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier est certainement au courant qu'aujourd'hui le conseil d'administration de la société Air Canada sera invité à entériner le choix de la Place Beaver Hall comme futur siège social de la société, même si cet aménagement doit coûter quelque 10 millions de dollars de plus qu'une autre proposition. Ma question est donc celle-ci. Est-ce que le ministre, étant au courant de cette proposition, a réclamé qu'une enquête soit faite, compte tenu du fait qu'on peut avoir, il semble bien, les mêmes locaux pour 10 millions de dollars de moins? Dans l'affirmative, à qui a-t-il demandé de faire cette enquête? Et pour toutes ces raisons, étant donné que la décision doit être prise aujourd'hui, est-ce qu'il a réclamé un sursis à la prise de cette décision?